

LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

Bureau du port de plaisance de Hérél
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Tél.: 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Internet : www.cpagranville.net



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

N° 104 - JANVIER 2018

SOMMAIRE

Le mot du président	page 2
Quelques statistiques	page 2
Actualités	page 3
Synthèse de l'assemblée générale	page 6
La fête est finie	page 13
Carte de fermeture aux fousseurs	page 14
Remorquage d'un bateau	page 15
Escapade Irlandaise	page 17
Échappée Belle 2017	page 19
Dernière minute sur le bar	page 20
Sortie annuelle à Tatihou	page 21
Les rendez-vous	page 23
Bulletin d'adhésion 2018	page 24

Meilleurs voeux 2018

Le mot du président

A l'aube de cette nouvelle année, l'ensemble du Conseil d'Administration de notre association vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 pour vous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.

Nous vous souhaitons une belle année halieutique, de belles sorties en mer que vous pourrez partager avec vos amis pendant qu'il nous est encore permis d'en profiter.

Que la mer reste, comme elle l'a toujours été depuis la nuit des temps, un espace de liberté, d'évasion, de rêve.

Que chacun la respecte pour la préserver et que nous ayons l'assurance que nous pourrions transmettre aux générations futures un bien indispensable au bien-être de chacun et dans un bon état de conservation.

Votre fidélité à notre association est un atout majeur, une profonde satisfaction pour notre conseil d'administration mais également un encouragement de tous les instants à ceux qui l'administrent et qui s'engagent sans compter.

Espérons que 2018 verra le bon sens reprendre la place qu'il n'aurait jamais dû perdre et ainsi voir de bonnes nouvelles émerger et se mettre en place.

Nous vous renouvelons tous nos bons vœux et espérons que chaque partie de pêche restera une partie de plaisir.

Le président
Patrick Alves

Quelques statistiques : Fishfriender

L'application FishFriender permet d'enregistrer ses prises.

Les premiers résultats de l'année 2017, toutes pêches de loisir confondues (mer et rivière) donnent les résultats suivant :

35000 pêcheurs ont téléchargé Fishfriender dans 128 pays.

86000 prises ont été enregistrées pour 536 espèces et un poids cumulé de 200 tonnes.

87% des prises ont été relâchées.

D'après ces premières données, il ne semble pas cohérent que les pêcheurs de loisir prélèvent la moitié des prises de bars. Les 13% des 200 tonnes de poissons prélevés et gardés représentent 26 tonnes !!!

Actualités

CONSEIL MARITIME DE FACADE

Le CMF a réuni à Rouen ses commissions spécialisées le 10 octobre, sa commission permanente le 23 novembre et la plénière le 12 décembre.

Il nous a été présenté différents sujets tels le plan éolien qui bat de l'aile si j'ose dire, du côté de Dieppe-Le Tréport puisque le conseil de gestion du parc marin local a donné un avis défavorable. Par contre le champ éolien face à Courseulles devrait se faire.

Le département de la Manche n'est pas concerné, pour l'instant, par l'éolien en mer. Une information nous a été donnée sur le projet hydrolien dans le Raz-Blanchard au cap de la Hague ; apparemment beaucoup de difficultés techniques à mettre en place 4 fermes expérimentales. Celles de Bréhat ont été ramenées à terre pour maintenance. Opposition de la part des pêcheurs concernant les emplacements.

Pour ce qui nous concerne un peu plus, une présentation des zones de conservation halieutique a été faite par la DIRM du Havre. Rappelons que ces ZCH ont vocation à protéger, soit une zone de frayère, soit une zone de nourricerie pour les juvéniles, soit une zone de transit où se déplacent les espèces lors de leur croissance.

Dans un premier temps, une équipe de scientifiques a dressé un inventaire des zones fonctionnelles halieutiques amenées à devenir potentiellement des ZCH. La baie du Mont dans notre région, figure à l'inventaire.

Dans un deuxième temps, c'est le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (Nicolas HULOT), qui arrêtera les zones retenues. Le Comité Régional des Pêches peut lui aussi proposer des zones (?). Il y aura ensuite consultation des usagers que nous sommes, pour avis. Un comité de suivi sera mis en place. La question évidemment est de savoir ce que l'on pourra faire ou non dans une ZCH. Il semble que les pratiques très impactantes pour le milieu soient proscrites. Je ne pense donc pas que la pêche à la ligne y soit interdite mais, sait-on jamais, on l'a vu en 2015 dans l'Est Cotentin, la vigilance est de rigueur.

OBSERVATOIRE DE LA PECHE A PIED

Côté pêche à pied, il faut souligner la mise en place récemment de l'Observatoire de la pêche à pied. Une réunion par visio-conférence, à laquelle nous participions, s'est tenue le 6 novembre. C'était une mesure figurant dans le programme du même nom du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). En quoi cela consiste-t-il ? Il s'agit de réaliser un suivi de la fréquentation des sites, d'établir le profil des pratiquants, de diagnostiquer et d'évaluer les pratiques et la connaissance de la réglementation, d'assurer le suivi de la qualité des récoltes. Rien de nouveau ! C'est du déjà vu dans les enquêtes réalisées dans le cadre du programme LIFE. C'en est, sans doute, en quelque sorte, la continuation. Il y a quelques années ce type d'action avait été réalisé sur Chausey.

Quels sont les sites retenus (10) ? Parc Marin des Estuaires Picards et de la Côte d'Opale, Pays de Caux, Côtes du Calvados, Est Cotentin, Ouest Cotentin, Côtes d'Armor, Pays de Morlaix, Guissény, rade de Brest, Parc marin d'Iroise.

Il est prévu de constituer dans chaque territoire, des comités locaux animés par un coordinateur qui sera retenu après consultation des structures candidates. Un coordinateur régional assurera la liaison entre les coordinateurs locaux et rendra compte à un comité national animé par un coordinateur national. Logique.

L'observatoire doit être opérationnel pour mars/avril 2018.

Cela me semble être une structure très lourde et je crains fort que les énergies s'épuisent dans de multiples actions à répétition.

NATURA 2000 baie du mont

Le 20 novembre, Jean-Pierre DURAND et moi-même, assistions à la réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 en baie du Mont St-Michel, site quelque peu laissé en sommeil depuis plusieurs années en raison de l'éventuelle mise en place du parc marin. Il nous a été fait une belle présentation de la faune et la flore dans la baie.

En fin de réunion, nous avons posé trois questions :

1. Nouvelles du projet de parc marin Normand-Breton ? La réponse du DREAL, du Sous-Préfet et de l'Adjoint au Préfet Maritime est sans équivoque : « mis au congélateur » et « mis en sommeil ».

2. Depuis les lâchers d'eau au barrage de la Caserne, il a été remarqué l'augmentation de la vase par endroits et la formation de bancs de sable aussi bien côté Tombelaine que dans la partie Est de la baie. Il a été répondu que cela n'était probablement pas dû aux lâchers d'eau car l'influence de ces lâchers se limite à environ 1 km autour du Mont mais plus lié à des cycles lunaires sur le long terme.

Pour plus d'informations rendez vous dans le site :

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands>.

3. Autre question : puisque le parc marin est abandonné, on suppose que tous les sites Natura 2000 vont être activés, en particulier le site Natura 2000 en mer qui s'intitule « Chausey » et qui couvre l'espace de la pointe d'Agon à la pointe du Grouin en englobant bien sûr Chausey et la baie. Réponse de Sandrine ROBBE de la DREAL : effectivement ce site va être réactivé prochainement avec opérateur local, Document d'Objectifs (DocOb) et COFIL.

(*) DREAL : Direction ou Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Depuis la réunification de la Normandie, certains services sont à Caen, d'autres à Rouen mais les services concernant la mer et le littoral sont à Caen.

TAILLE DE LA COQUE

Depuis janvier 2013, la taille de la coque commune est de 3 cm pour les pêcheurs récréatifs et de 2,7 cm pour les pros. Pourquoi cette discrimination ? Cela ne fait donc que cinq ans que nous demandons au Ministère, l'harmonisation des tailles. Cette année, enfin, le Ministre Stéphane TRAVERT, s'est engagé à la faire. Un projet d'arrêté a été mis, comme il se doit, fin novembre/début décembre, à la

consultation publique. Surprise ! Plusieurs associations « écolo pures et dures » dont l'APP2R d'Agon-Coutainville, sont montées au créneau pour dénoncer cette diminution de taille prétextant un prélèvement plus important de la pêche de loisir ! Nous avons fait valoir qu'il était quand même normal que les citoyens soient traités équitablement devant la Loi, que la coque se reproduisant à 2 cm, cela ne la mettait pas en péril et que de toute façon, certains endroits comme la baie du Mont, regorgeaient de coques au point qu'elles avaient du mal à atteindre les 3 cm. Réponse très prochainement. Nous verrons si notre Ministre Manchois tient sa parole ou non comme il l'a fait pour le bar !

BREVES

Portuaire : Nous sommes en conflit (Comité 50) ces temps-ci avec le Département. Il est prévu que tous les ports de la Manche, y compris Granville en 2019 pour la pêche et 2023 pour la plaisance, intègrent la Société Publique Locale (SPL) portuaire du département de la Manche. Cette SPL a vocation à gérer tous les ports et se substituera aux structures gestionnaires actuelles, CCI, communes ou usagers et s'inscrit dans le cadre du plan Nautisme pour la Manche. Si l'on peut comprendre la démarche pour les ports d'escales (St-Vaast, Portbail déjà dans la SPL, Barfleur, Diélette, Barneville-Carteret, Granville et à terme Cherbourg) on comprend beaucoup moins l'intérêt pour les ports patrimoniaux, Gatteville, Fermanville (2), Le Becquet, Omonville-la-Rogue, Port-Racine et Goury qui sont gérés depuis des dizaines d'années par des associations d'usagers. La colère gronde dans le Nord Cotentin. Ajoutons à cela le projet de faire payer toutes les cales d'accès à la mer dans les ports sous gestion SPL. Aujourd'hui, seule la cale du Hérél est payante.

Guide du plaisancier de Chausey : le Conservatoire du Littoral travaille actuellement à sa rédaction ; parution prévue au printemps.

Chausey toujours : Dans l'affaire des bouées dites de la CCI, la mairie de Granville en a fait l'acquisition provisoire et doit les rétrocéder au Conservatoire de Littoral vers avril/mai 2018.

Ancienne décharge de Lingreville dans le havre de la Vanlée : Les travaux d'élimination ont commencé.

AG CPML 50 : L'AG du Comité 50, organisée par l'Association de Bretteville-sur-Ay, s'est tenue le 25 novembre à St-Germain-sur-Ay en présence d'une centaine de personnes et de Jean KIFFER, Président de la FNPP. (Voir article de presse sur le site du Comité 50 : www.cplm50.fr)

Dernière minute : l'arrêté préfectoral de classement sanitaire des zones de pêche à pied est paru le 21 décembre 2017. A noter :

1. Les dates de fermeture de la zone 50-16 (Nord de Lingreville à Montmartin) sont modifiées : ouverture des coquillages fousseurs du 1er janvier au 31 mai.
2. Dans la baie du Mont, la zone sud à partir de St-Jean-le-Thomas est fermée aux fousseurs jusqu'à nouvel ordre (carte page 14).

Jean LEPIGOUCHET.

Synthèse de l'assemblée générale du 13 octobre 2017

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, le nombre de membres présents (58) ou représentés (18) étant de 76, l'assemblée générale peut délibérer à la majorité simple des membres présents et représentés. Le président déclare l'assemblée générale 2017 ouverte.

Ont été invités : les présidents de l'APH et du Yacht club, le député de la circonscription, le maire de Granville ainsi que les deux conseillers départementaux de la circonscription.

Sont excusés : Mme Dominique BAUDRY représentée par M. Stéphane THÉVENIN, M. André JACQUELIN, M. Jean-Marie SEVIN, M. Bertrand SORRE, M. Jean-Marc JULIENNE.

Le président rappelle la date de création du CPAG, le 16 décembre 1973, sous la forme d'une association loi 1901 et précise qu'il est affilié à la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le président présente le rapport moral:

Rapport moral du président

L'action du conseil d'administration doit s'exercer dans le cadre de l'article 2 des statuts de l'association à savoir :

- La pratique de la pêche de loisir,
- Assurer la pérennité des espèces,
- Protéger l'écosystème aquatique,
- Protéger la nature,
- Contribuer à la défense de l'environnement,
- Détecter les pollutions.

Au 30 septembre 2017, l'association comptait 490 adhérents et 69 annonceurs pour un total de 553 (certains étant annonceurs et adhérents).

Le nombre d'adhérents est en diminution de 43, représentant une baisse de 8% qui peut s'expliquer de la manière suivante :

- Le gestionnaire du port ayant modifié la tarification pour la mise à l'eau des bateaux sur remorque, en instituant un tarif unique alors que les années précédentes, les adhérents des associations du port de Hérel bénéficiaient d'un tarif préférentiel,
- Les difficultés de mise à l'eau et de stationnement des voitures et remorques des plaisanciers mettant leur bateau à l'eau à la cale du Hérel,
- Les diverses mesures réglementaires encadrant la pêche de loisir,
- Les mouvements des adhérents pour cause de déménagements,
- le vieillissement des adhérents ...

Répartition des adhérents	Nombre	%
Granville Terre et mer	264	54%
Manche	367	74%
Grand Ouest (50/14/61/35/53)	449	91%
Région parisienne	16	3%
Autres	23	5%

- Sur les 490 adhérents :
- 370 ont adhéré à la FNPP soit 75%
- 393 possèdent un bateau dont :
 - 73 avec place au port
 - 7 dans un autre port
 - 27 avec port à sec
 - 367 avec bateau sur remorque

Évolution du nombre des adhérents:

Année	Total
2008	416
2009	428
2010	467
2011	505
2012	509
2013	514
2014	529
2015	597 dont 60 annonceurs
2016	593 dont 60 annonceurs
2017	559 dont 69 annonceurs

L'administration du club

- Un conseil d'administration composé de 14 membres, qui s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice.

La communication du club

- La permanence du club : tous les mercredis et samedis de 10h à 12h; 102 permanence dans l'année,
- Le site Internet : <http://www.cpagranville.net/>
- Les Echos : revue trimestrielle d'information (en décembre 2016, le club a diffusé le numéro 100) - 650 exemplaires par trimestre,
- L'annuaire des marées : édité à 7400 exemplaires pour 2018, avec 69 annonceurs et 55 distributeurs,
- Les calendriers : 1000 grands et 3000 petits,
- Les écoles de pêche : 9 par an,
- La soirée des partenaires et la soirée du club,
- La plaquette de présentation du club,
- Les plaquettes d'information (triolet, bonnes pratiques, mémento

bateau,...)

- Les produits logotés...

La participation aux instances

- Au CPLM 50 : comité départemental de la pêche maritime de loisir de la Manche,
- A la FNPP : fédération nationale,
- Comité régional de la biodiversité,
- Comité de pilotage de Natura 2000,
- Comité de gestion de Chausey,
- Comité de façade Manche - Mer du Nord,
- Conservatoire du littoral,
- Presse et Télévision ...

Les principaux sujets traités

- Le bar, la situation actuelle pour la zone au-dessus du 48ème parallèle :

Du 01/01 au 30/06 : « no kill » exclusivement,

Du 01/07 au 31/12 : 1 bar par jour et par pêcheur,

« No kill » uniquement sur la zone Jersey (dont Les Minquiers) du 01/07 au 31/12.

- Des propositions :
 - 1 quota mensuel,
 - Suppression des 2 zones,
 - Révision des dates.
- L'accès à l'estran et les concessions : sujet qui génère de plus en plus d'incidents.
- L'étude pêche et lune : l'objectif est de recueillir des données sur l'activité alimentaire des poissons par rapport aux cycles lunaires et aux marées. À ce jour nous avons peu de retours : lieux 37, bars 26, dorades 8, vieilles 6.
- Le projet portuaire : Rappel : la première réunion à laquelle le CPAG a été convié date de février 1992. Un projet a été présenté et a semble-t-il recueilli un consensus entre les différents acteurs mais des recours sont en cours et le projet n'avance toujours pas.
- La mise à l'eau : La mise à l'eau des bateaux sur remorque reste un sujet de préoccupations du fait des difficultés de stationnement et l'utilisation de la cale de Hérel.

Le président soumet son rapport moral à l'assemblée générale.

Résolution n°1 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport moral 2017 du président.

Intervention de Stéphane THÉVENIN (Conseiller Municipal délégué aux ports et à Chausey)

Stéphane THÉVENIN est intervenu sur trois sujets :

- La cale de Chausey
- Les mouillages CCI
- Stationnement

Jean LEPIGOUCHET pose une question à Stéphane THÉVENIN sur la visite du Préfet à Chausey relatée par un article de Ouest France selon lequel le Préfet remettrait en cause la gestion actuelle de Chausey et ferait table rase pour 2019.

Réponse : effectivement le Préfet a noté un certain nombre de « dysfonctionnements » et n'a pas été séduit par la gestion du Conservatoire mais aussi de la commune. Par exemple il n'y a qu'un seul WC public sur l'île qui accueille quand même plus de 1.000 visiteurs par jour en période estivale. De même le ramassage des encombrants une fois par an, lui semble insuffisant. Il a trouvé qu'il y avait un certain nombre d'améliorations à apporter.

Le président présente le rapport d'activité de l'association :

Rapport d'activité

- Les instances : le conseil d'administration,
- Les permanences,
- Les réunions extérieures,
- Les écoles de pêche,
- Les sorties de pêche,
- Les autres animations.

Le conseil d'administration : 10 réunions au cours de l'exercice

Principales décisions :

Élection du bureau du Conseil d'administration,

Budget,

Ecole de pêche, sorties pêche et animation,

Représentations extérieures,

Bar,

Accès à l'estran, zones conchylicoles,

Port de Granville,

Rencontre du Député Bertrand Sorre sur la pêche de loisir.

Avec des sujets de préoccupations concernant la qualité des eaux, le stationnement et l'accès à la cale de Hérel.

Les permanences du club

Permanences chaque mercredi et samedi de 10h à 12h,

102 permanences dans l'exercice,

La fréquentation : 1728 personnes dont 38% le mercredi et 62% le samedi et une moyenne de 17 personnes par permanence,

Moyenne mensuelle : 144 personnes (de 107 à 175 personnes),

La fréquentation est en hausse de 9,5% et c'est un sujet de satisfaction pour le conseil d'administration.

Participation aux réunions extérieures

- Comité directeur de la FNPP et congrès à Noirmoutier
- Les assises de la plaisance et des pêches de loisir à Martigues
- Symel
- AG APH
- AG CPML 50
- Comité de gestion de Chausey
- Projet LIFE+
- Granville Terre et mer
- Mouillage de Chausey
- Conseil portuaire

Écoles de pêche

Le dernier vendredi de chaque mois au CRNG.

9 écoles de pêche chaque année :

Le matelotage et les nœuds marins	: 79 participants
La cuisine de la mer	: 102 participants
La sécurité	: 85 participants
La pêche du lieu	: 81 participants
Connaître Chausey et Les Minquiers	: 111 participants
La pêche de la dorade	: 46 participants
La pêche du bar	: 51 participants
Les pêches d'été	: 37 participants
Le phénomène des marées	: 41 participants

Soit au total 633 participants, en augmentation de 16%, avec une moyenne de 70 personnes par école de pêche.

La aussi, c'est un sujet de satisfaction du conseil d'administration.

Les autres animations :

- La soirée dansante 8 avril : 169 personnes
- Les puces nautiques et embarquement immédiat
- Sortie Jersey du 10 juin 2017 : 120 personnes
- Aviron granvillais : accompagnement sécurité
- Kayak : accompagnement sécurité
- Nettoyage du Sound de Chausey
- L'Echappée Belle avec 31 bateaux inscrits.

Les autres faits marquants :

- La SNSM :
- Les annuaires : le CPAG a édité les annuaires 2018 à 7400 exemplaires.
- Les Echos sont édités chaque trimestre à 650 exemplaires.

Un point spécifique : nous avons distribué 688 pieds à coulisse au cours de l'année sur 12 points de vente.

Résolution n°2 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2017 présenté par le président.

Présentation des comptes du trésorier

Le compte rendu financier présenté fait ressortir les éléments suivants :

- Trésorerie : 37 523 euros

Résolution n° 3 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport financier 2017 du trésorier.

La cotisation : La cotisation 2017/2018 reste à 22 euros pour l'association et à 14 euros pour la FNPP soit un total de 36 euros.

Résolution n° 4 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité la proposition de cotisation pour l'année 2018.

Comité 50 et FNPP (Intervention de Jean LEPIGOUCHET)

1. Comité 50

- Présentation : 2.500 adhérents, 22 associations
- Rappel : AG le 25 novembre à St-Germain/Ay
- Les préoccupations principales
- Qualité des eaux littorales
- Commission classement sanitaire réunie le 3 octobre à St-Lô. Principales mesures :
- Devant l'urgence de la situation (menace aussi sur la baignade), une action est en cours pilotée par les élus de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage.
- Enfin il est à noter que le CPML50 siège à la Commission Locale de l'Eau (CLE) Ouest Cotentin – côtiers granvillais qui relance des études !!!!!
- Circulation dans les moulières (voir FNPP)
- Principales réunions et actions :
 - Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir
 - Flyer pêche à pied
 - Nouveaux arrêtés baie du Mont : projection de la carte
 - Réserve palourdes à Agon
 - Création du Comité Régional de la Biodiversité
 - Conseil Maritime de façade
 - Observatoire de la pêche à pied

2. FNPP

- Relance du dialogue avec le ministère
- Bar : les dernières nouvelles de Bruxelles
- Voir propositions décrites par Patrick
- Assises de La Baule les 26 et 27 octobre

Renouvellement des membres du conseil d'administration

- Comme prévu dans les statuts, article 7, chaque année le conseil d'administration est renouvelé par tiers :

Résolution n° 5 : L'assemblée générale valide à l'unanimité les candidatures au conseil d'administration.

- Sont élus : Jean-Luc BRIAULT, René BOUCEY, Joël MALLE, Gérard MONGIN, Didier TURGIS.

Les trophées 2017

Chaque personne appelée et présente à l'assemblée générale reçoit un bon d'achat respectivement de 90, 60 et 40 euros conformément au règlement des trophées du CPAG. Ils sont utilisables chez les partenaires du CPAG avant le 31 décembre 2017.

Questions diverses

Suite à une question posée lors d'une permanence du club, le président rappelle les principes de fonctionnement des numéros d'urgence et plus spécifiquement le numéro 112 et le numéro 196.

112 : le numéro d'urgence européen

196 : le numéro du CROSS

Le compte rendu intégral de l'assemblée générale est consultable sur le site internet du club.

La fête est finie par Patrick Alves !

Le 13 décembre 2017 restera une date historique pour la pêche de loisir avec la décision du Conseil des ministres européens de nous interdire la pêche du bar du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour la zone Manche se situant au-dessus du 48ème parallèle.

Comment aboutissons-nous à ce genre de décision ? Pour bien comprendre, un petit retour en arrière s'impose.

Depuis le début des années 2000, l'European Anglers Alliance (EAA à laquelle adhère la FNPP) réclamait des mesures appropriées pour la pêche du bar. De son côté, le collectif européen en dénonçait la pêche excessive. Même si la commission pêche au niveau européen faisait des propositions au Conseil des ministres européens de la pêche, ses propositions étaient systématiquement retoquées par ce dernier.

La première des remarques que nous pouvons faire c'est, bien que les « politiques » ne puissent se cacher derrière leur petit doigt pour nous affirmer qu'ils découvrent la situation, le feuilleton durant pratiquement depuis vingt ans !!!!

La seconde remarque porte à penser qu'ils savent à merveille pratiquer la politique de la patate chaude à savoir : passe le sujet à ton successeur et laisse- le se débrouiller avec.

Certains peuvent qualifier cette position de courage politique pendant que d'autres peuvent la qualifier de courage fuyons !!!

La troisième remarque laisse à penser que lorsqu'ils prennent des décisions, ils se mouillent le moins possible peut-être par peur des vagues ...

La quatrième remarque repose sur l'argumentation avancée pour la prise de la décision : il paraîtrait que les prélèvements de bars de la pêche de loisir représentent 50% du prélèvement global. Malheureusement nous n'avons pas les sources de cette affirmation et c'est bien dommage car, sans nier la part de la pêche de loisir, les mesures appliquées depuis au moins cinq années laissent à penser que notre prélèvement est en forte diminution et pour cause :

- Depuis 2012, nous avons accepté une taille minimale de capture à 42cm ;
- Un repos biologique pendant la période de frai ;
- Un prélèvement journalier limité à 3 bars par jour et par pêcheur, puis à 1 bar par jour et par pêcheur,
- Une période de prélèvement du 1er juillet au 31 décembre.

La cinquième remarque consiste à constater que depuis la mise en œuvre des mesures ci-dessus, plus aucunes statistiques sur l'évaluation des prélèvements de la pêche de loisir n'ont été diffusées ... étrange, non !!!!

La sixième remarque s'appuie sur les motivations des décisions : comment comprendre qu'au niveau de la France ce qui s'applique à la pêche professionnelle s'applique à la pêche de loisir ce que nous pouvons comprendre mais que la réciproque ne s'applique pas, là il faudra nous

expliquer pourquoi ?

D'autant que, sur la base des données fournies nous prélevons autant que la pêche professionnelle : y aurait-il deux poids deux mesures ?

Ainsi, si l'espèce bar est en grande difficulté, cet état de fait ne résulte pas uniquement de l'ensemble du monde de la pêche mais également du manque de décision de ceux qui sont censés en assurer sa protection.

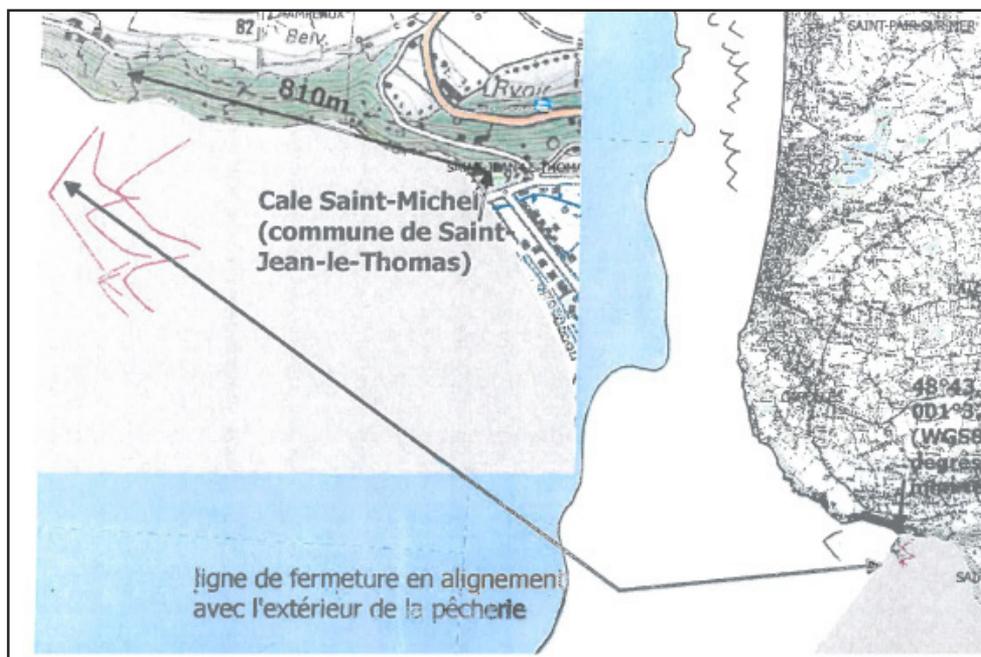
Peut-être serait-il temps également d'inscrire le pêcheur de loisir en qualité d'espèce en difficulté et peut-être aussi déclarer les décideurs politiques en tant qu'espèces invasives et instaurer pour ces derniers un rendement minimum durable

Ces propos ne sont que la résultante d'une profonde incompréhension tant sur les décisions que sur la manière dont elles sont prises.

Mais à toute chose malheur est bon : en nous interdisant totalement la pêche du bar, nous serons maintenant sûrs que si l'espèce reste en danger ce ne pourra pas être de notre fait et ainsi pourrons-nous retrouver dans les plus brefs délais le plaisir de pratiquer notre loisir en toute sérénité comme nous le faisons déjà de manière responsable et durable.

Dernière minute : dans sa grande largesse et compte tenu des protestations de la France, de l'Angleterre et des Pays Bas et de la commission pêche de l'Union européenne, les textes ne devraient être publiés qu'en mars ou avril, ce qui laissera la période de janvier/février sans réglementation.

Bonjour la sauvegarde de l'espèce bar !!!



Remorquage d'un bateau

Ça n'arrive pas qu'aux autres !

Panne de moteur, bout dans l'hélice et autres avaries sont souvent à l'origine de l'impossibilité de regagner son port d'attache ou l'abri le plus proche.

Un remorquage ne s'improvise pas. En prévision d'un possible remorquage (en tant que remorqueur ou remorqué) il est conseillé d'avoir à bord, en plus de deux mouillages, un câblot de 50 m et un bout de quelques mètres qui permettra de confectionner une «patte d'oie».- (voir photo).

Les à-coups qui s'exercent sur la remorque peuvent atteindre plusieurs fois le poids du bateau: il ne faut donc pas hésiter à choisir un câblot de diamètre important (20 mm pour des bateaux de plaisance de 4-6 tonnes).

Le bout se fixe à l'arrière du remorqueur, d'un taquet à l'autre. Même chose pour le remorqué mais bien sûr à l'avant (il vaut mieux éviter de l'attacher directement sur le guindeau qui risque de s'arracher en cas d'à-coups répétés). Si le remorqué est équipé d'une bitte d'amarrage à l'avant, c'est bien sûr sur cette bitte qu'il faut tourner la remorque. La remorque se noue sur ce bout avec un nœud de chaise ou tout autre nœud qui lui permettra de coulisser sur le bout. Il est important que ce nœud coulisse, ce qui permet de mieux répartir les efforts sur les taquets.

Avant toutes choses il faut que le remorqué se prépare:

1. Ranger dans le bateau tout ce qui est susceptible de tomber lors du roulis du bateau.
2. S'assurer que tous les passagers portent bien leur gilet de sauvetage. Il est préférable qu'ils restent à l'abri dans le carré. La sécurité de vos passagers passe bien sûr avant tout le reste.
3. Dégager le pont de tout ce qui peut entraver une manœuvre.
4. Personne ne doit rester à l'avant quand le remorqué est sous traction: la rupture possible de la remorque peut causer de graves blessures.

Si le remorqué est équipé d'un moteur hors-bord, il faut le laisser en position basse (embase dans l'eau): le capitaine doit rester à la barre, le moteur servant de gouvernail.

Rester bien évidemment en contact VHF.

Le remorquage se fera à petite vitesse en évitant les à-coups, ce qui n'est pas évident s'il y a un peu de mer. En cas de mer bien formée, le remorquage peut devenir très délicat et il est probablement plus raisonnable de faire appel à la SNSM.

Avant l'arrivée au port, prévenez la capitainerie sur le canal 9 pour une assistance éventuelle. Une fois dans le port, il faut soit réduire la longueur de la remorque le plus possible soit amarrer le remorqué bord à bord avec le remorqueur: cela facilite les manœuvres.



Jean-Pierre Durand

Escapade Irlandaise

Mi-septembre 2016, les billets du ferry, le club de pêche avec un guide et l'hébergement étaient réservés.

Le départ est donné le jeudi 7 septembre 2017 à Roscoff ; nous embarquons avec nos véhicules sur le ferry pour une traversée de 17 heures.

Le lendemain, nous arrivons à Rosslare en Irlande, et partons pour un parcours de 200km pour rejoindre notre destination à Crosshaven dans la baie de Cork où nous sommes accueillis par Noël notre hôte à Crosshaven House et notre guide, Laurent du club « F.I.C.H. », Fishing In Cork Harbour.

Pour les 4 pêcheurs, ce sont 5 journées de pêche qui nous attendent avec notre guide, et pour nos accompagnatrices de belles ballades irlandaises en perspective.

Côté pêche

Nous embarquons sur un semi-rigide de 7,50m équipé d'un moteur de 250cv. Les lieux de pêche sont avant tout déterminés par les conditions météorologiques. Nous sommes sortis en mer tous les jours avec des conditions disons musclées : vent entre force 4 et 8, du soleil, de la pluie et de magnifiques arcs-en-ciel.

La pêche se pratique avec des cannes légères équipées de leurres souples pour la pêche de lieus jaunes qu'ils appellent ici les lingots d'or (et le nom n'est pas usurpé), de magnifiques poissons par leur robe mais aussi par leur combativité et leurs mâchoires équipées de belles dents, nos doigts s'en souviennent bien. Mais aussi de petits lieux noirs, très puissants, des petits cabillauds et quelques bars.

Tous au long de nos longues journées de pêche (départ vers 7h30 du matin, retour vers 19h), les prises se succèdent sans relâche, un vrai plaisir et dans un décor somptueux.

Côté pêcheurs, quel plaisir, avec un guide totalement à notre écoute et toujours disponible pour nous prodiguer ses conseils et de très beaux souvenirs.

Une première pour moi : le guide nous emmène dans une anse où il nous précise qu'en 3 années de guidage dans la zone, il a croisé un seul bateau de pêche à la ligne. En effet, la pêche, dans les 6 milles est uniquement réservée à la pêche à l'hameçon. Après m'avoir précisé qu'il était possible de prendre du lieu auurre de surface, je monte un popper couleur maquereau de 7 cm et lance dans des fonds de 8 à 10m. Le résultat ne se fait pas attendre : un magnifique lieu jaune sort entièrement de l'eau, fait demi-tour et plonge pour sonder en prenant mon popper, sensation garantie !!!!

Côté ballades irlandaises

Pour nos dames, la ballade ce n'est pas ce qui manque : visite de Cork et des environs et une escapade vers le nord Ouest direction le Connemara. Là aussi, de beaux souvenirs.

Et côté pub ?

Ce n'est pas ce qui manque et nous pouvons vous garantir qu'ils sont bien à la hauteur de leur réputation.

En conclusion, une très belle escapade et chacun est revenu avec encore de belles images et de beaux souvenirs en tête.

Notre organisation :

Nous avons réservé pour l'hébergement et le guidage pêche avec « FICH » une équipe de français qui connaît très bien l'Irlande et toujours très disponible. Ils sont en Irlande depuis une quinzaine d'année et organise des séjours de pêche en mer dans la baie de Cork et des séjours de pêche au brochet dans le nord de l'Irlande.

FICH : leur site Internet : www.fichclub.com/
leur courriel : info@fichclub.com

Patrick Alves



Échappée Belle 2017

Après avoir été reportée une première fois compte tenu des conditions météorologiques, l'Échappée Belle Edition 2017 s'est déroulée le dimanche 17 septembre 2017.

Sur les 31 équipes inscrites, 26 équipes ont réellement participé au concours de pêche.

Au total, ce sont 13 espèces différentes qui ont été capturées dont :

- Bar : 2
- Chinchard : 9
- Dorade rose, pagre : 1
- Dorade grise : 51
- Encornet : 2
- Labre (coquette) : 1
- Lançon : 1
- Lieu jaune : 5
- Maquereau : 98
- Rouget grondin : 1
- Roussette : 9
- Seiche : 44
- Vieille : 19

Représentant un total 243 prises

Résultat du concours de pêche :

Échappée Belle 2017 - Classement général				
Équipe	Nom prénom	Total Points	Nbre espèces	Rang
N° 10	Leneveu Bernard	68	6	1
N° 07	Turgis Didier	62	7	2
N° 04	Dupard Christophe	56	6	3
N° 05	Malle joël	47	5	4
N° 24	Mongin Gérard	45	5	5
N° 17	Jacquelin André	44	5	6
N° 22	Dechipre Denis	38	5	7
N° 02	Gaudin Laurent	29	4	8
N° 06	Roussel Yves	29	3	9
N° 29	Hodebert Amand	25	3	10
N° 31	Duchemin Francis	25	3	11
N° 26	Duhoux Jack	23	4	12
N° 18	Lepigouchet Jean	20	3	13
N° 23	Emery Francis	12	2	14

N° 21	Guaignon/ Lepinay	9	2	15
N° 15	Duhamel Théo	8	1	16
N° 14	Villy René	7	1	17
N° 16	Ermeneux Yannick	7	1	18
N° 19	Leroux Hubert	7	1	19
N° 20	Japhet Henri Michel	7	1	20
N° 27	Laorden andré	7	1	21
N° 03	Lelarge Jean-Jacques	4	1	22
N° 13	Friteau Jo	3	1	23
N° 12	Pichon Ange	0	0	24
N° 28	Dampuré Pierre	0	0	25
N° 30	Géhan Roger	0	0	26
N° 01	Rouaux Jean Pierre	0	0	
N° 08	Yann Lorin	0	0	
N° 09	Le Gros Bélangère	0	0	
N° 11	Bregeon Robert	0	0	
N° 25	Laisney Alain	0	0	

Le bar (toute dernière minute)

Alain Cadec, président de la commission pêche du parlement européen, a publié le 13 décembre dernier sur son site internet le message suivant :

« Nouvelles mesures pour la pêche du bar : les pêcheurs récréatifs pénalisés Actualité, Au Parlement européen, Commission Pêche ».

Le Conseil est parvenu ce matin à un accord sur les possibilités de pêche dans la Manche, l'Atlantique et la Mer du Nord pour l'année 2018.

Le Conseil a retenu ma proposition visant à préserver l'activité professionnelle des ligneurs en augmentant les possibilités de pêche à cinq tonnes par rapport au quatre tonnes que proposait la Commission européenne. Les États membres ont également laissé une marge de manœuvre aux autres professionnels.

Pour la pêche récréative, uniquement le pêcher-relâcher sera autorisé durant toute l'année en Manche ainsi que trois bars par pêcheur et par jour en Bretagne Sud et dans le Golfe de Gascogne. Ces mesures sont à la fois sévères et incohérentes.

En effet, nous manquons de données fiables quant à l'impact réel de la pêche récréative sur l'état des stocks. Les avis scientifiques sur le sujet sont donc le fruit de modélisations qui ne correspondent pas toujours à la réalité. De plus, il n'est pas cohérent de proposer des mesures différentes en Manche et en Bretagne Sud et dans le Golfe de Gascogne. Nous parlons d'un seul et même stock. La solution équitable que j'avais proposée à la Commission européenne était d'un bar par jour et par pêcheur au Nord comme au Sud. Il faut harmoniser les mesures pour la pêche du bar. Je ferai cette proposition pour le plan de gestion pour l'Atlantique. »

Affaire à suivre

SORTIE CPAG

Dimanche 10 juin 2018

TATIHOU

Dans le cadre de nos sorties annuelles, nous vous proposons pour 2018, une journée à TATIHOUE, île fortifiée au large de St Vaast la Hougue.

Le coût de la prestation proposée comprend :

- Aller/retour en cars au départ de Granville,
- Visite guidée de l'île,
- Déjeuner dans un restaurant,
- Visite libre du musée maritime et visite libre sur l'île

Ce voyage est prioritairement réservé aux adhérents du CPAG, leurs conjoint et enfants mineurs à charge. ATTENTION, pour ce voyage, le tarif réduit s'applique aux enfants âgés de moins de 12 ans au jour du voyage ; au-delà c'est le tarif « adulte ».

Les accompagnants non adhérents seront admis uniquement ***s'il reste des places disponibles, ils ne bénéficieront d'aucune réduction, feront l'objet d'une inscription spécifique, d'un paiement séparé et d'un classement systématique sur liste d'attente.***

La participation à ce voyage est de :

	Adulte et >12ans	Enfant -12 ans
Adhérent CPAG	45 €	35 €
Non adhérent CPAG	60 €	45 €

Conditions

- Ces prestations forment un « package » et ne peuvent être dissociées.
- Ce voyage pourrait être annulé pour cause de force majeure.
- Le nombre de participants est limité à 116 personnes ; ceci est lié aux capacités du véhicule amphibie qui nous accompagnera sur l'île (58 places max).

Organisation de la journée

Déroulement et acceptation du règlement ci-dessous lié à l'obligation de diviser les 116 participants en 2 groupes.

1/ vous serez affecté nominativement à un car qui **restera votre car** du départ de Granville jusqu'à votre retour (car n°1 et car n° 2).

2/ **Au car n°1 correspondra le bateau n°1** à l'aller comme au retour, **très important surtout pour le retour : rappel => les places sont limitées sur le bateau et nous ne pourrions pas attendre les retardataires !**

3/ car n°2 => bateau n°2.

4/ Au car n°1 correspondra la visite guidée n°1.

5/ car n°2 => visite guidée n°2.

6/ Le groupe n°1 sera divisé en 2 sous-groupes pour la restauration dans 2 lieux différents.

7/ la totalité du groupe 2 déjeunera au restaurant intra-muros.

8/ Pour ce qui concerne la restauration dans les 2 établissements, un seul menu vous sera proposé ; vous devez savoir que d'un site à l'autre la composition du repas sera différente mais de qualité égale.

9/ Déroulement de la journée :

- ✓ 7h30 RDV Granville parking « CRNG »
- ✓ 7h45-8h00 départ des 2 cars de Granville
- ✓ 10h00 arrivée à St Vaast embarquement
- ✓ 10h30 départ bateau n°1-groupe n°1
- ✓ 10h45 visite guidée groupe n°1 (départ maison des douaniers)
- ✓ 11h00 départ bateau n°2-groupe n°2 ; temps libre sur l'île, visite du musée jusqu'à la restauration.
- ✓ 12h30 > restauration :
 - 28 personnes **nommées** du groupe 1 déjeuneront au fort.
 - Les 30 autres personnes du groupe 1 déjeuneront au restaurant intra-muros.
 - Les 58 participants du groupe 2 déjeuneront au restaurant intra-muros.
- ✓ 14h45 visite guidée du groupe 2 (départ tour Vauban), puis poursuite de la visite et temps libre jusqu'au départ du bateau.
- ✓ 14h45 (ou après le déjeuner) groupe 1 ; temps libre et visite du musée et de l'île jusqu'au départ du bateau.
- ✓ 16h35 départ bateau 1-groupe 1 pour retour sur St Vaast
- ✓ 17h00 départ bateau 2-groupe 2 pour retour sur St Vaast
- ✓ 17h15/17h30 retour sur Granville arrivée vers 19h00.
- ✓ **Rappel :** Les éventuels retardataires du groupe 1 ne pourront pas prendre place sur le bateau 2 si ce dernier est complet.

Un bulletin d'inscription est joint sous forme de « flyer ». Si ce voyage vous intéresse, nous vous demanderons de bien vouloir vous inscrire **à partir du 3 février** accompagné de votre chèque de paiement, sachant qu'il ne sera débité que courant mai 2017. Une case à cocher sera affectée à la reconnaissance et l'acceptation des contraintes liées à l'emploi du temps.

Nouveauté 2018 ; par soucis d'équité :

- ✓ Les inscriptions débuteront à partir du samedi **3^{er} février et se termineront le 17 mars 2018.**
- ✓ **A partir du samedi 3 février**, une liste d'enregistrement sera ouverte au local où vous pourrez déposer votre bulletin et votre chèque.
- ✓ **Il n'y aura aucune pré-inscription avant cette date.**
- ✓ Vous pouvez aussi envoyer, **uniquement à partir du samedi 3 février**, votre inscription par la poste. La date du cachet de la poste fera foi.
- ✓ Si vous déposez une enveloppe sans affranchissement postal dans la boîte du CPAG, la date de prise en compte sera celle du relevé de la boîte (le mercredi ou le samedi suivant).
- ✓ Après inscription, vous devrez attendre une confirmation par mail, car, suite à réception et tri du courrier, l'ordre de la liste des participants est susceptible d'évoluer.
- ✓ Pour des raisons pratiques évidentes, une adresse mail **et** un n° de portable sont obligatoires.

Les écoles de pêche

Rendez-vous à 20 h30 au CRNG salle Marité

Date	Thème
26 janvier 2018	La pêche du lieu
23 février 2018	La sécurité en mer
23 mars 2018	Chausey - Les Minquiers
27 avril 2018	La pêche de la dorade
25 mai 2018	La pêche du bar ?
29 juin 2018	Les pêches d'été
28 septembre 2018	Matelotage et nœuds de pêche - théorie et ateliers
26 octobre 2018	Hivernage et entretien du bateau
Novembre 2018	La cuisine de la mer

Sorties pêche

18 mars 2018	Sortie lieu (RV Balise du Loup à 8h30)
2 avril 2018	Sortie Chausey et pêche à pied (RV aux pontons 10h30)
13 mai 2018	Sortie dorade (RV Balise du Loup 8h30)

CONSIGNES

- Inscription soit au local, soit par téléphone, soit par mail au plus tard le mercredi précédant la sortie.
- Indiquer son n° de téléphone mobile.
- Indiquer le nombre de personnes à bord.
- Préciser le nombre de places disponibles que l'on peut proposer aux demandeurs de place.
- Evidemment, préciser si l'on est demandeur d'une place si l'on n'a pas de bateau.
- Si les conditions météo sont incertaines, consulter le samedi matin précédent, le site internet du CPAG pour savoir si la sortie est maintenue. Au pire téléphoner au CPAG.

Les autres manifestations

14 avril 2018	Soirée dansante à Saint-Martin-de-Bréhal
26 mai 2018	Échappée Belle
10 juin 2018	Sortie annuelle à Tatihou
Septembre 2018	Concours de pêche en kayak
19 octobre 2018	Assemblée générale

J'adhère pour soutenir le CPAG

Deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (*)

(*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fixe..... Mobile.....

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPP:

OUI / NON

Soit 14€

J'ajoute les frais si envoi par courrier :

OUI / NON

Soit 2€

TOTAL DE MON RÈGLEMENT :

Envoyer ce bulletin rempli et le règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

Cadre réservé au CPAG

N° de carte Adhésion faite le enregistrée le

Règlement chèque/espèces